Belinda PREVOST Signature numérique de Belinda PREVOST Date : 2026.04.13 16:43:10 +02'00'

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DGS/09-04-2026/Q1

Date de convocation : 03 avril 2026

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; M. DEVIENNE Marc, Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, M. BONIFACE Didier, Mme THUILLEZ Martine, M. RIQUET Alain, M. HISBERGUE Antoine, Adjoints au Maire ; M. CHMIELEWSKI Dominique, Mme DRON Francine, M. CATENNE Patrice, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, Mme LECOU Karine, Mme NAVEZ Patricia, Mme LEMAIRE Maria, M. DECALION Ismaël, Mme DEMADE Betty, M. LEFEBVRE Jérôme, Mme LESECQUE Aurélia, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline,Mme DHAUSSY Bérangère, M. BAUDOUX Aurélien, Mme FROMONT Virginie, Mme LEFEBVRE Brigitte, M. COLLIN Denis Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :
Mme TRIOUX Sandrine : procuration à Mme THUILLEZ Martine
Mme MATON Audrey : procuration à Mme CAILLAUX Céline
M. BRULANT Damien : procuration à M. ROUSSEAU Jérémy
Mme DISDIER Mélanie : procuration à Mme FROMONT Virginie

Membres absents :
Mme DENIZON Violenne
M. DHAUSSY Brandon

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Madame Martine THUILLEZ, Adjointe au Maire, expose :

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé,

Considérant que la collectivité est tenue de réaliser un débat d'orientations budgétaires dans les 10 semaines précédant l'examen du budget,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Considérant que le vote du budget primitif 2026 sera soumis à l'examen du Conseil Municipal du 29 avril 2026,

Après avoir présenté le rapport d'orientations budgétaires 2026 (ROB), Madame THUILLEZ invite le Conseil Municipal :

- à procéder au débat d'orientation budgétaire,
- à acter par un vote la tenue d'un débat sur la présentation du ROB.

Le rapport est présenté en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

Le secrétaire de séance,

Aurélien BAUDOUX

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

13 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE



2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

CAUDRY

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

PRÉAMBULE 3

I. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE 4
PIB 5
Dette Publique 6
Marché du Travail 7
Inflation 8

II. INCIDENCE DE LA LFI 2026 SUR LES FINANCES LOCALES 10

III. RECETTES DE FONCTIONNEMENT 12
Fiscalité 13
Allocations compensatrices 13
Taux de revalorisation des bases fiscales 13
Evolution autres recettes (AC - FPIC – Droits de Mutations – TLPE) 15
Evolution de le DGF et autres recettes de fonctionnement 16

IV. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 19
Les charges de personnel 19
Les autres dépenses de gestion 19
Evolution des dépenses de fonctionnement 20
Dette communale 21
CAF brute - CAF nette 26

V. INVESTISSEMENT 28
Dépenses 28
Recettes 28

VI. RESSOURCES HUMAINES 30

RAPPORT D'INFORMATIONS – PERSONNEL COMMUNAL 30

Diversité des Ressources Humaines 30
Evolution des effectifs statutaires 30
Evolution par catégories 31
Evolution masse salariale 32
Rémunération 33
Organisation du temps de travail 34
Avantages en nature 34
Parité Femmes – Hommes 35
Mesures 2026 35

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose en son article L2312-1 que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice. Celui-ci porte sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le débat a lieu dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget.

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, en fonctionnement et en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution pour construire le budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarifications, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières avec l'EPCI dont la commune est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels

3° Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget.

Les orientations devront permettre d'appréhender une perspective du niveau d'épargne brute et d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice 2026.

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le ROB comporte la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnels et des effectifs.
Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses (rémunération, avantages en nature et temps de travail).
Le ROB fait l'objet d'une délibération spécifique transmise au contrôle de légalité.

La loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 a ajouté qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale de 3 500 habitants et plus, groupement de collectivités, métropole, département, doit présenter ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé, comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

En terme de publicité, le ROB doit être mis en ligne lorsqu'un site internet existe (Décret 2016-841 du 24/06/2016).

Au-delà de ces considérations légales, le DOB apparaît comme un moment privilégié permettant au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie budgétaire et d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets et priorités pour les années à venir.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

2026 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

I - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

CAUDRY

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

I. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

PIB

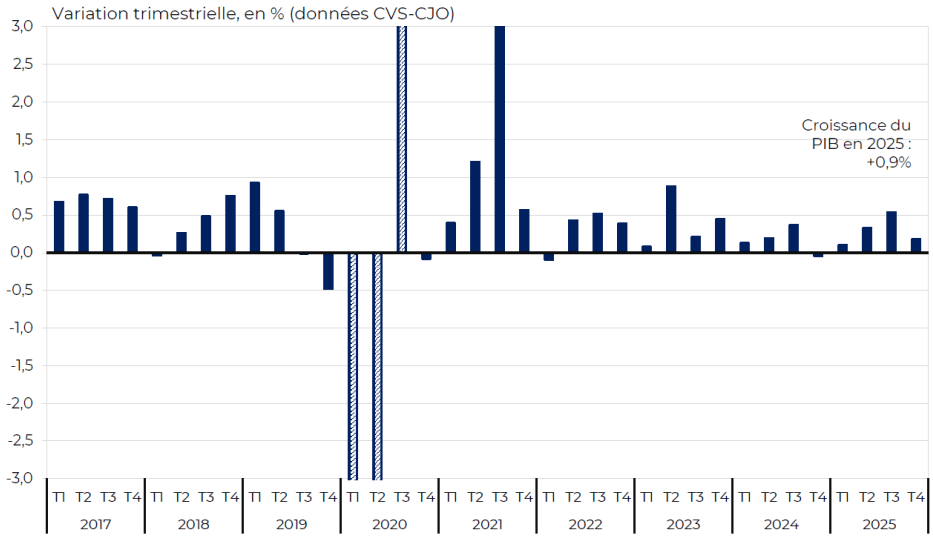
Le contexte international est d'importance pour la construction budgétaire de la commune car il décrit notamment l'environnement économique dans lequel l'action de la commune devra s'inscrire.

La croissance mondiale en 2026 devrait rester stable et tourner autour de 3% comme en 2025 selon les dernières projections du FMI et de l'OCDE.

Au niveau européen, la croissance attendue reste faible et devrait avoisiner les 1,1% en 2026.

L'économie française devrait enregistrer une croissance de 1,2% en 2026 selon l'INSEE, et de 1% selon la Banque de France, après 0,9% en 2025.

Évolution du PIB français



Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/
Banque de France (déc. 2025)		+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)		+0,9%
OCDE (déc. 2025)		+1,0%
FMI (oct. 2025)		+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)		+1,0%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,5%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)		+1,6%
OCDE (déc. 2025)		+1,2%
FMI (oct. 2025)		+1,1%

Source DOB Banque Postale 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

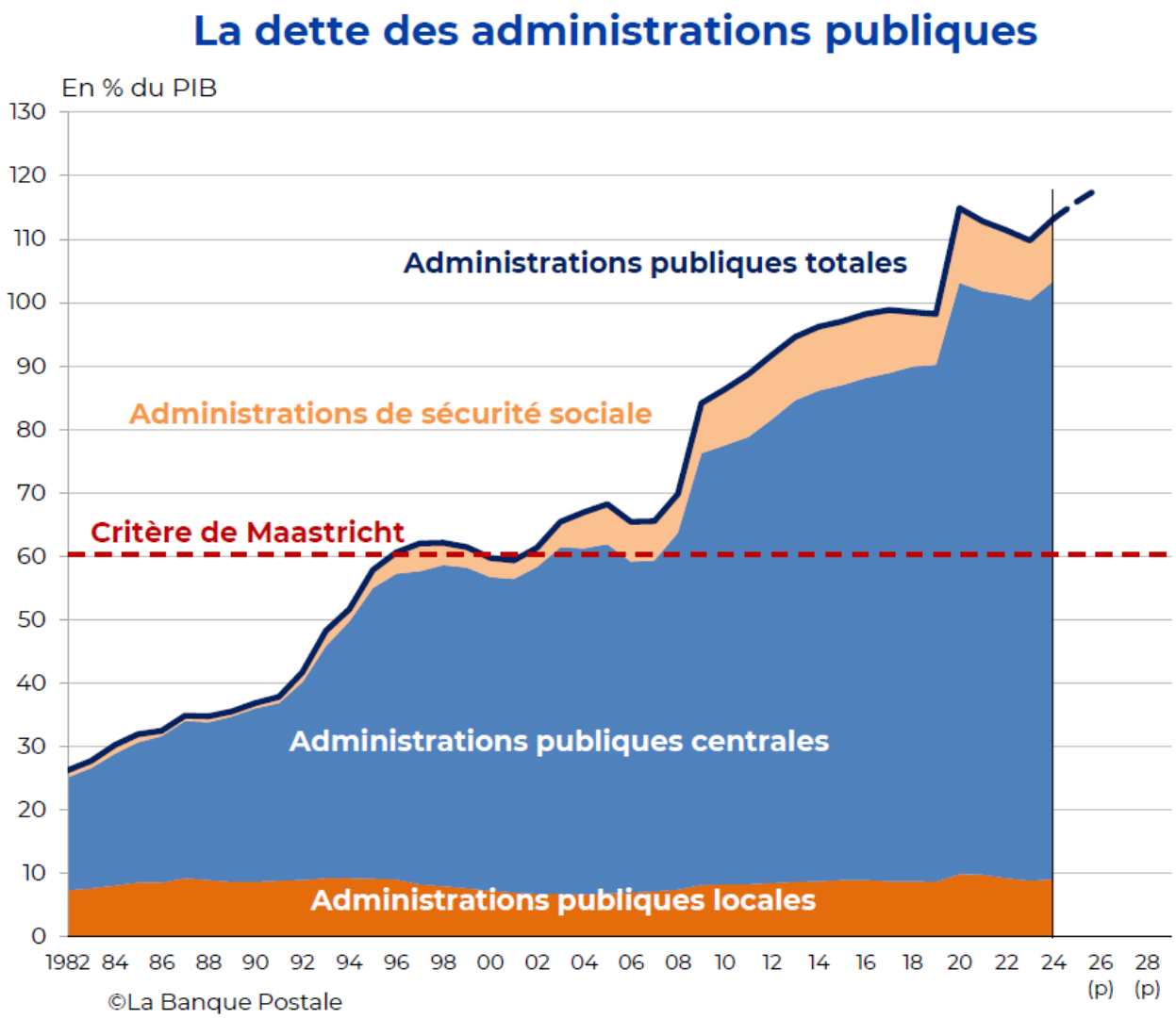
Dette publique

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 programme à l'horizon 2027 le ralentissement du déficit public français pour atteindre l'objectif de moins de 3% du PIB en 2029.

En 2025 le déficit public de l'Etat s'élève à 161 milliards d'euros. Le budget de l'Etat pour 2026 vise un déficit public à 5% du PIB.

L'Etat prévoit ainsi d'emprunter la somme vertigineuse de 305 milliards d'euros, nette de rachats pour couvrir ses dépenses et ses déficits, ce qui constitue un nouveau record après 300 milliards en 2025.

A la fin du 1er trimestre 2025, la dette publique s'établit à 3345,8 milliards d'euros, soit 114% du PIB.



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Marché du travail

Le climat de l'emploi se dégrade.

Au 4ème trimestre 2025, le nombre de chômeurs (au sens du BIT) augmente de 56 000 par rapport au trimestre précédent, à 2,5 millions de personnes.

Le taux de chômage s'établit ainsi à 7,9% de la population active contre 7,3% en 2025. Il est à son plus haut niveau depuis 2021 mais demeure nettement au dessous de son pic de 2015 (-2,6%).

Le taux de chômage des jeunes augmente nettement. En 2025 il atteint 21,5% en moyenne chez les 15-24 ans contre 17,5% en 2025.

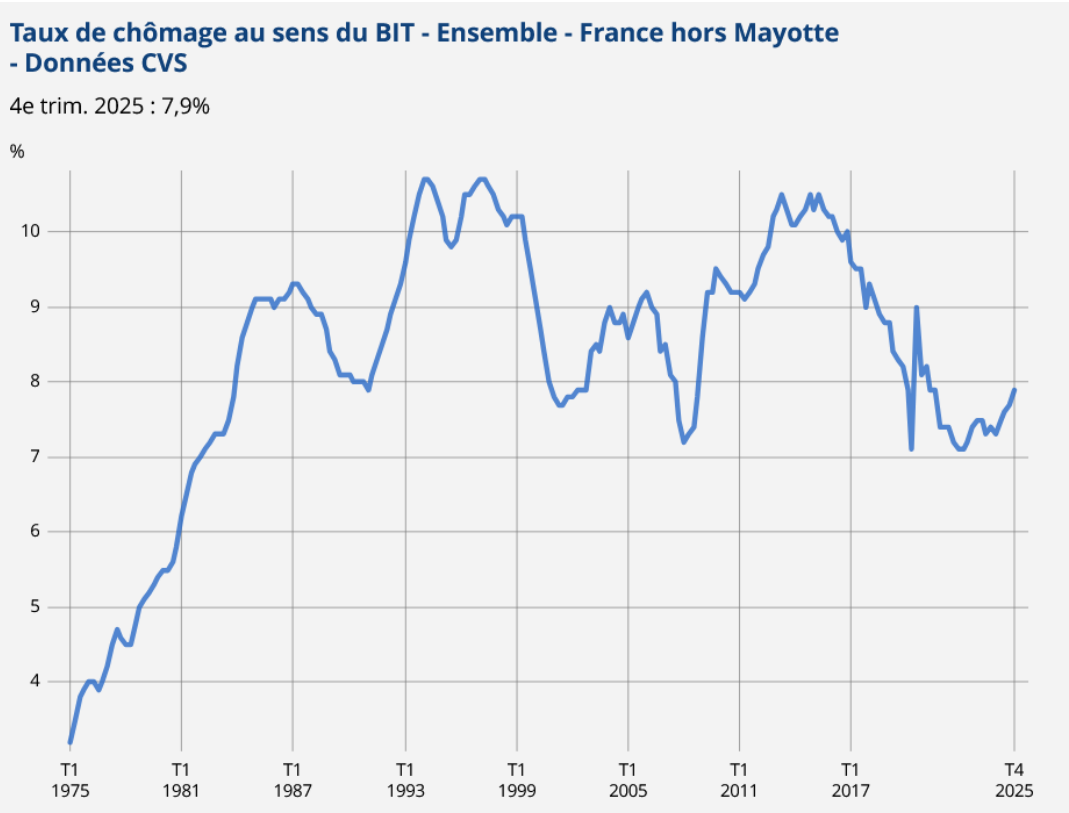
Par ailleurs, la part des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études, augmente de 0,4% à 12,9%.

La Banque de France prévoit un taux de chômage de 7,8% en 2026, avant un repli à 7,4% en 2027.

Taux de chômage au sens du BIT - Ensemble - France hors Mayotte - Données CVS

Année	2025	2025	2025	2025	2024	2024	2024	2024	2023	2023	2023	2023
Trimestre	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Valeur	7,9	7,7	7,6	7,5	7,3	7,4	7,3	7,5	7,5	7,4	7,2	7,1

r : Donnée révisée



Source INSEE

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Inflation

L'inflation a atteint 1% en décembre 2025 sur un an selon l'INSEE, après 2,3% en 2024.

Après avoir atteint le pic historique de 7% en février 2023, l'indice des prix à la consommation devrait s'inscrire durablement sous le seuil des 2% dont 1,3% en 2026 selon la Banque de France, et 1,5% selon l'INSEE.

L'inflation resterait ainsi modérée en 2026. Il est à noter que l'inflation française est la plus faible de la zone Euro.

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	**1,1**	**0,9**	**1,0**
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF(MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	*0,6*	*0,5*	*0,7*
Commerce extérieur (contrib., pp)	*1,3*	*-0,5*	*0,4*
Variation des stocks (contrib, pp)	*-0,8*	*0,8*	*0,0*
Inflation IPCH (%)	**2,3**	**1,0**	**1,3**
hors énergie et alim. non-transf. (%)	2,4	1,6	1,4

Source DOB Caisse d'Epargne 2026

Prévisions d'inflation

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	IPC : +0,9% IPCH : +0,9%	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH		+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH		+1,3%
OCDE (déc. 2025)		+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH		+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)		+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+2,1%	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH		+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH		+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH		+1,9%

Source DOB Banque Postale 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

2026 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

II - INCIDENCES DE LA LFI 2026 SUR LES FINANCES LOCALES

CAUDRY

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

II. INCIDENCE DE LA LFI 2026 SUR LES FINANCES LOCALES

Après un processus d'élaboration de la loi de finances 2026 chaotique, qui s'est soldé par le recours à l'article 49.3, **les collectivités locales doivent une fois de plus subir un budget défavorable aux comptes locaux.**

L'association des Maires de France (AMF) rappelle qu'après avoir contribué au redressement des comptes publics depuis plus de 15 ans, par des prélèvements forcés ou des privations de recettes, les collectivités sont aujourd'hui face à un budget sans cohérence ni visibilité. Or, non seulement aucun redressement es comptes publics n'a été constaté, mais les comptes publics n'ont cessé de se dégrader, avec pour 2026 un déficit supérieur de 12 milliards d'€ à celui de 2025.

Il est demandé en 2026 aux collectivités locales de contribuer à la baisse des dépenses publiques à hauteur d'environ 2 milliards d'€ (contre 5,2 milliards d'€ initialement envisagés dans le plan Bayrou de juillet 2025). Cet effort est décomposé comme suit :

-**Le DILICO** (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales) est maintenu dans une version 2 pour économiser 740 M€ (Art 76). Ce sont 140 M€ qui seront demandés aux Départements, 350 M€ aux Régions, 250 M€ aux EPCI (et rien aux communes), au détriment de leur capacité d'autofinancement et donc d'investissement.

-La dynamique de la TVA ne sera pas minorée mais il est probable que la fraction de TVA reversée aux collectivités locales en 2026 (pour celle perçue en 2025) soit inférieure à celle reversée en 2025.

Les variables d'ajustement seront quant à elle minorées de 527 M€ (Art 31). Quant au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), le décalage de son versement aux EPCI à l'année n+1 est maintenu, soit une économie de 700 M€ pour l'Etat.

Concernant le FCTVA, les dépenses de fonctionnement (qui étaient intégrées depuis 2016) seront exclues des dépenses éligibles. Ainsi, à compter de 2026, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, notamment, ne bénéficieront plus du FCTVA.

-Au-delà de ces efforts, **le Fonds Vert**, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, **diminuera de 16%, en passant de 2,27 à 1,91 milliards d'€** (837 M€ en autorisation d'engagement et 1,070 M€ en crédits de paiement).

-D**u côté des dotations, le Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) n'augmentera pas** en 2026 (après un +150 M€ en 2025, elle reste donc à 27,4 milliards d'€ en 2026 dont un peu plus de 19 milliards pour le bloc communal).

Un gel qui revient en euros constants à une diminution des ressources des collectivités locales puisqu'il n'est pas tenu compte de l'inflation.

En outre, cette non indexation va entrainer une chute de la dotation forfaitaire pour de nombreuses communes puisque la loi de finances prévoit d'augmenter la péréquation communale de 140 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) (3,1 milliards d'€) et de 150 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) (2,5 milliards d'€).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Résultat, le montant total des besoins évalué à 326 millions d'€ sera financé non pas par l'Etat (qui n'a pas revalorisé la DGF) mais à l'intérieur même de la DGF via un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes (80%) et une baisse de la dotation de compensation des EPCI (20%).

C'est pourquoi **plus de la moitié des communes verront leur montant de DGF réduit en 2026** (contre environ 1/3 en 2025).

La loi de finances introduit par ailleurs d'autres dispositions affectant directement ou indirectement les finances des communes, à savoir notamment :

-**la poursuite de l'augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL de 3%**, pour un montant global de 1,4 milliards d'€.

-**une ponction de l'Etat, pour son propre compte, sur les cotisations obligatoires des collectivités locales au CNFPT** pour la formation des cadres dépassant un certain montant, ce qui aura un impact important sur le budget du CNFPT et donc sur la formation des agents.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

III - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

III. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité

Rappelons que la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) s'est totalement éteinte en 2023.

La TH est en revanche maintenue sur les résidences secondaires (THRS).

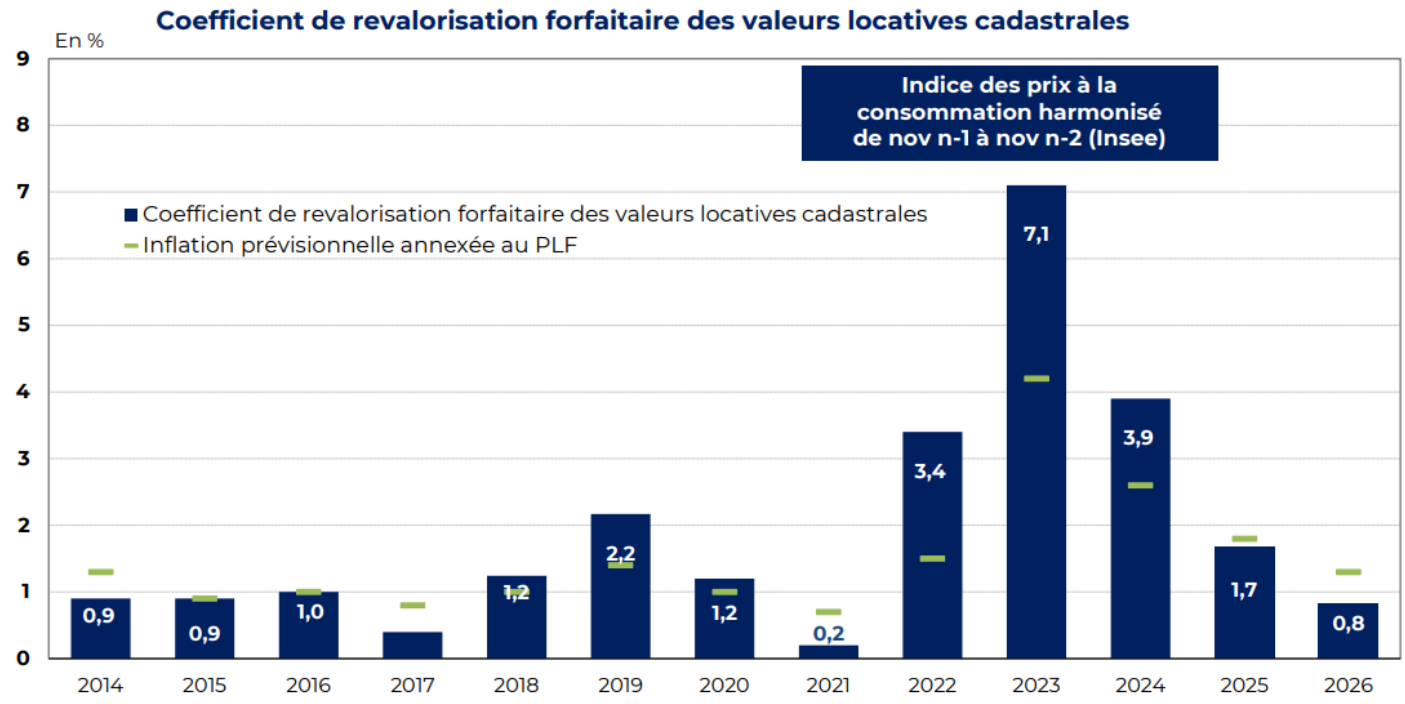
Les allocations compensatrices

Rappelons que les allocations compensatrices de TH ont disparu en 2021, suivant le sort de la TH. Pour le foncier, les allocations compensatrices sont maintenues. Il s'agit de la prise en charge par l'Etat de la diminution des recettes fiscales subie par les communes du fait de l'application d'exonérations ou d'allègements de bases décidées par le législateur.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

Taux de revalorisation des bases fiscales :

Le coefficient de revalorisation qui s'applique désormais à la TFB, à la TFNB et à la THRS s'élève pour 2026 à +0.8 %.



Source DOB Banque Postale 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Comparatif - évolution des bases prévisionnelles d'imposition de 2017 à 2025.

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	11 711 000 €	11 747 000 €	11 869 000 €	11 898 000 €	346 979 €	358 776 €	428 098 €	441 700 €	352 400 €
Taxe Foncière (bâti)	16 025 000 €	16 369 000 €	16 925 000 €	17 617 000 €	14 578 996 €	15 152 000 €	16 258 000 €	17 004 000 €	17 356 000 €
Taxe Foncière (non bâti)	133 100 €	133 900 €	143 400 €	137 000 €	137 579 €	140 600 €	144 400 €	151 700 €	139 500 €
TOTAL	27 869 100 €	28 249 900 €	28 937 400 €	29 652 000 €	15 063 554 €	15 651 376 €	16 830 498 €	17 597 400 €	17 847 900 €

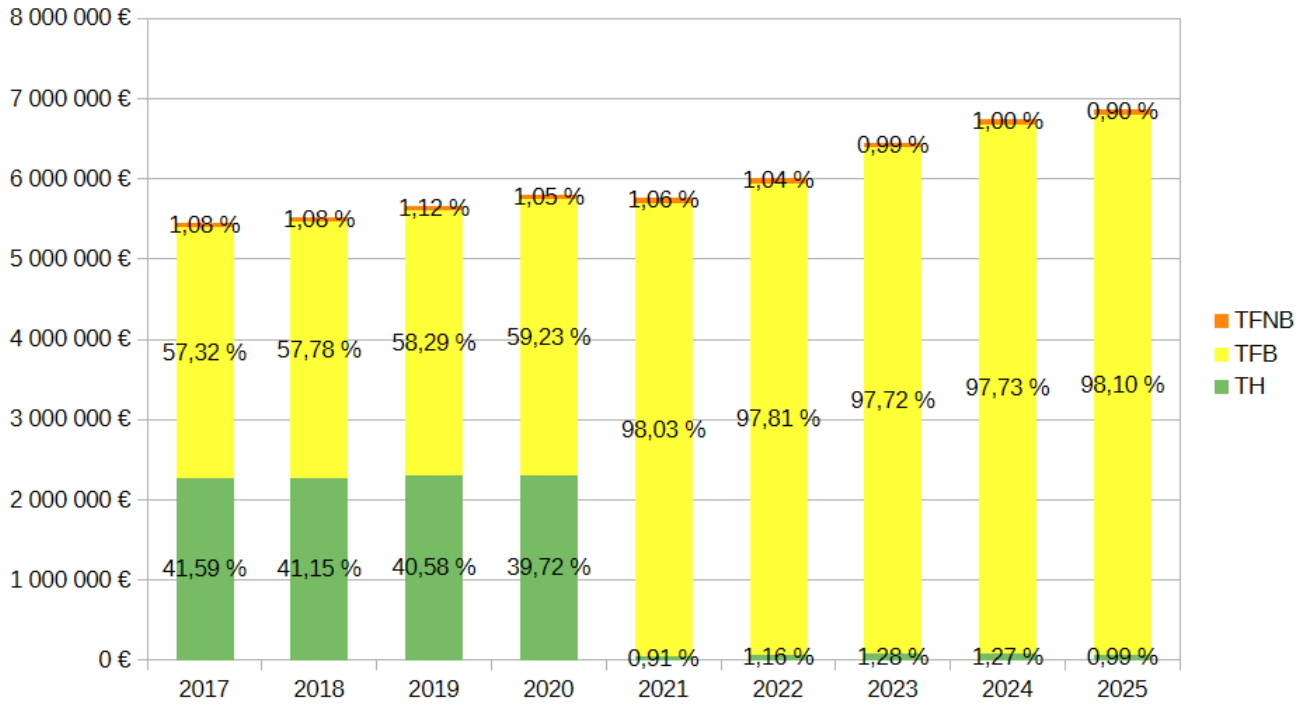
Nouvel engagement de stabilité de la fiscalité locale en 2026

Pour la 20ème année consécutive aucune majoration des taux de fiscalité directe locale n'est envisagée. Ainsi l'évolution du produit fiscal résultera de nouveau de la seule dynamique des bases décidée sur le plan national.

L'évolution des produits fiscaux et leurs poids respectifs

	2020	Poids fiscal	Evolution	2021	Poids fiscal	Evolution	2022	Poids fiscal	Evolution	2023	Poids fiscal	Evolution	2024	Poids fiscal	Evolution	2025	Poids fiscal
TH	2 304 643 €	39,72 %	0,24 %	THRS 67 210 €	1,16 %		THRS 69 495 €	1,17 %		THRS 82 923 €	1,28 %		THRS 85 557 €	1,27 %		THRS 68 260 €	1,00 %
TFB	3 437 077 €	59,23 %	4,09 %	5 690 250 €	97,79 %	65,55%*	5 818 976 €	97,78 %	2,26 %	6 308 104 €	97,72 %	8,41 %	6 597 552 €	97,73 %	4,59 %	6 734 128 €	98,10 %
TFNB	60 828 €	1,05 %	4,46 %	61 085 €	1,05 %	0,42 %	62 426 €	1,05 %	2,20 %	64 114 €	0,99 %	2,70 %	67 355 €	1,00 %	5,06 %	61 938 €	0,90 %
	2 304 643 € * 3 497 905 € 5 802 548 €	100,00 %	2,43 %	5 818 545 €	100,00 %		5 950 897 €	100,00 %		6 455 141 €	100,00 %		6 750 464 €	100,00 %		6 864 326 €	100,00 %

* Recettes compensées par l'État



La date d'entrée en vigueur de la révision générale des valeurs locatives des locaux d'habitation est repoussée à 2031 au lieu de 2026.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Evolution des Attributions de compensation depuis la création de la CA2C

AC 2026 (prévisionnel) : 8 621 235.72 €

Compte	Libellé	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
	RECETTE										
7321	Attribution de compensation	9 129 207,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73211	Attribution de compensation	0,00 €	9 087 942,00 €	9 038 134,00 €	8 980 315,00 €	8 571 697,00 €	8 729 322,86 €	8 758 261,42 €	8 646 929,27 €	8 717 413,79 €	8 717 658,79 €
	TOTAL GÉNÉRAL	9 129 207,00 €	9 087 942,00 €	9 038 134,00 €	8 980 315,00 €	8 571 697,00 €	8 729 322,86 €	8 758 261,42 €	8 646 929,27 €	8 717 413,79 €	8 717 658,79 €

L'évolution de l'attribution de compensation entre 2025 et 2026 s'explique notamment de la manière suivante :

- Application du retour des plateaux sportifs (+2000 €)
- + 360 € d'IFER
- Transfert du Transport Collectif Caudrésien (TCC) à la CA2C : - 79 600 €
- Reversement de la compensation financière pour les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant : - 20 328,13 €

Evolution FPIC, Droit de Mutation, TLPE 2017 à 2025

Compte	Libellé	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025
	RECETTE									
73223	Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales	103 094,00 €	101 061,00 €	158 880,00 €	159 925,00 €	193 207,00 €	179 682,00 €	165 704,00 €		
732221	Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales								169 122,00 €	157 871,00 €
7368	Taxe locale sur publicité exterieure	82 302,09 €	75 808,55 €	78 543,60 €	75 366,06 €	74 734,92 €	73 420,93 €	73 850,81 €		
73174	Taxe locale sur publicité exterieure								73 608,92 €	86 003,11 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité fonc	220 296,87 €	217 848,81 €	293 189,13 €	437 392,84 €	358 628,78 €	350 457,83 €	372 339,01 €		
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière								246 539,00 €	324 599,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL	405 692,96 €	394 718,36 €	530 612,73 €	672 683,90 €	626 570,70 €	603 560,76 €	611 893,82 €	489 269,92 €	568 473,11 €

* Taxe locale sur publicité extérieure (TLPE)

Depuis 2022, les déclarations ne portent plus que sur l'installation, le remplacement ou la suppression de supports publicitaires. Elles doivent intervenir dans les 2 mois. Le recouvrement reste fixé pour cette taxe au 1er septembre de l'année d'imposition et intègre les déclarations intervenues avant le 30 juin de la même année.

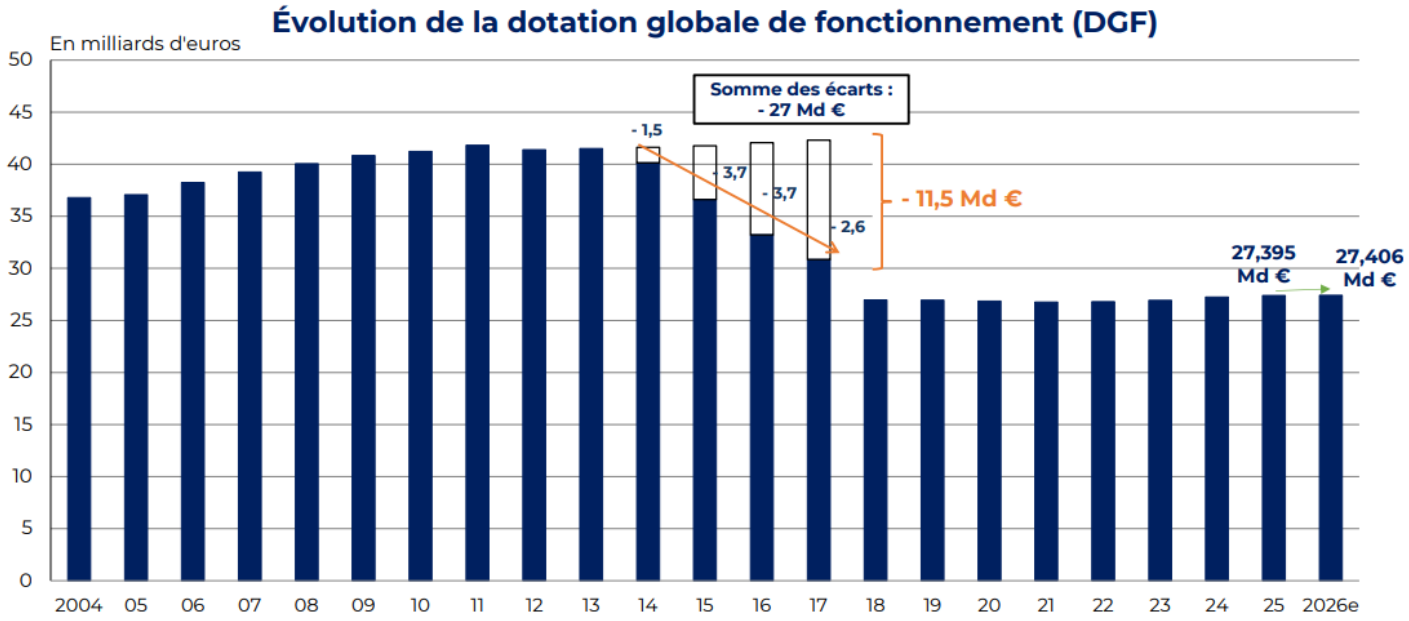
Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Dotations et participations

Données nationales – Bloc communal

Pour 2026, la DGF est en stagnation à 27,4 milliards d'euros. Comme l'ont souligné les associations d'élus locaux, cette enveloppe sera très loin de compenser l'inflation.

Les dotations des collectivités vont en effet continuer à baisser en euros constants, en raison d'absence d'indexation de la DGF sur l'inflation.



Source DOB Banque Postale 2026

- La DSU : la LFI 2026 consacre la poursuite de la montée en puissance de la péréquation verticale (DSU et DSR). En 2026, la DSU augmentera : de 140 millions d'euros. Cette augmentation est financée sein de la DGF. Elle ne présume en rien une augmentation de notre dotation.

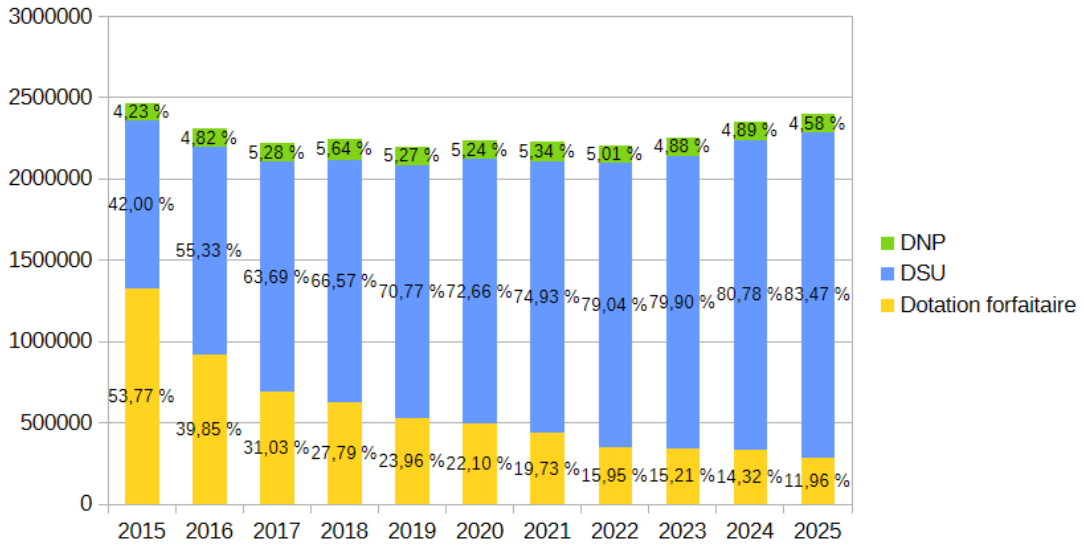
Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

DGF Communale

Il est à ce stade envisagé en 2026 une stabilité des dotations de l'Etat par rapport à 2025. Entre 2014 et 2025, la DGF a diminué de 11% au global.

	Compte administratif (en €)												Estimation
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DGF	2 645 640	2 466 627	2 307 128	2 221 825	2 244 665	2 201 111	2 239 389	2 227 083	2 207 134	2 253 559	2 356 054	2 398 744	2 327 744
Dotation forfaitaire	1 754 767	1 326 212	919 295	689 495	623 835	527 493	494 919	439 431	351 984	342 835	337 892	286 785	113 989
DSU	802 853	1 036 084	1 276 624	1 415 088	1 494 264	1 557 643	1 627 073	1 668 674	1 744 594	1 800 695	1 902 889	2 002 207	2 114 978
DNP	88 020	104 331	111 209	117 242	126 566	115 975	117 397	118 978	110 556	110 029	115 273	109 752	98 777

DGF 2015 – 2025



Les autres recettes de fonctionnement

Il s'agit :

- des produits des services : restauration et accueil péri-scolaire – centres de loisirs – concessions dans les cimetières et diverses régies (marchés – droits de voirie – locations immobilières...)
- des participations aux projets d'activités par la CAF, la Région, le Département et d'autres partenaires financiers.
- de dotations de l'État relatives à diverses missions décentralisées

Réformes et majoration de la dotation des titres sécurisés

La dotation pour les titres sécurisés indemnise les communes assurant la délivrance de titres d'identité sécurisés.
La LFI 2023 a reformé le montant la dotation pour les communes assurant l'accueil de plus de 4000 usagers au cours de l'année. Elle y a joint une majoration pour chaque station de recueil inscrite à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous.
La dotation accordée à la commune en 2025 s'est ainsi élevée à 42 838 €.
La LFI 2026 maintient les 100 millions € alloués à cette dotation en 2026.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

2026 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

IV - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

IV. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges de personnel

Les charges de personnel, à hauteur de 9 603 472 € représentaient 46,91 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2025.

Les autres dépenses de gestion

Charges à caractère général

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	4 309 000 €	4 253 665 €	4 363 000 €	4 437 400 €	4 399 000 €	4 672 000 €	5 468 000 €	5 378 310 €	5 602 100 €

Hypothèse de baisse de l'enveloppe à ce stade (5 280 000 € en 2026).

Autres charges de gestion courante

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
65	Autres charges de gestion courante	3 660 165 €	3 740 679 €	3 724 066 €	3 320 579 €	3 328 699 €	3 559 956 €	3 530 357 €	4 630 217 €	4 045 825 €

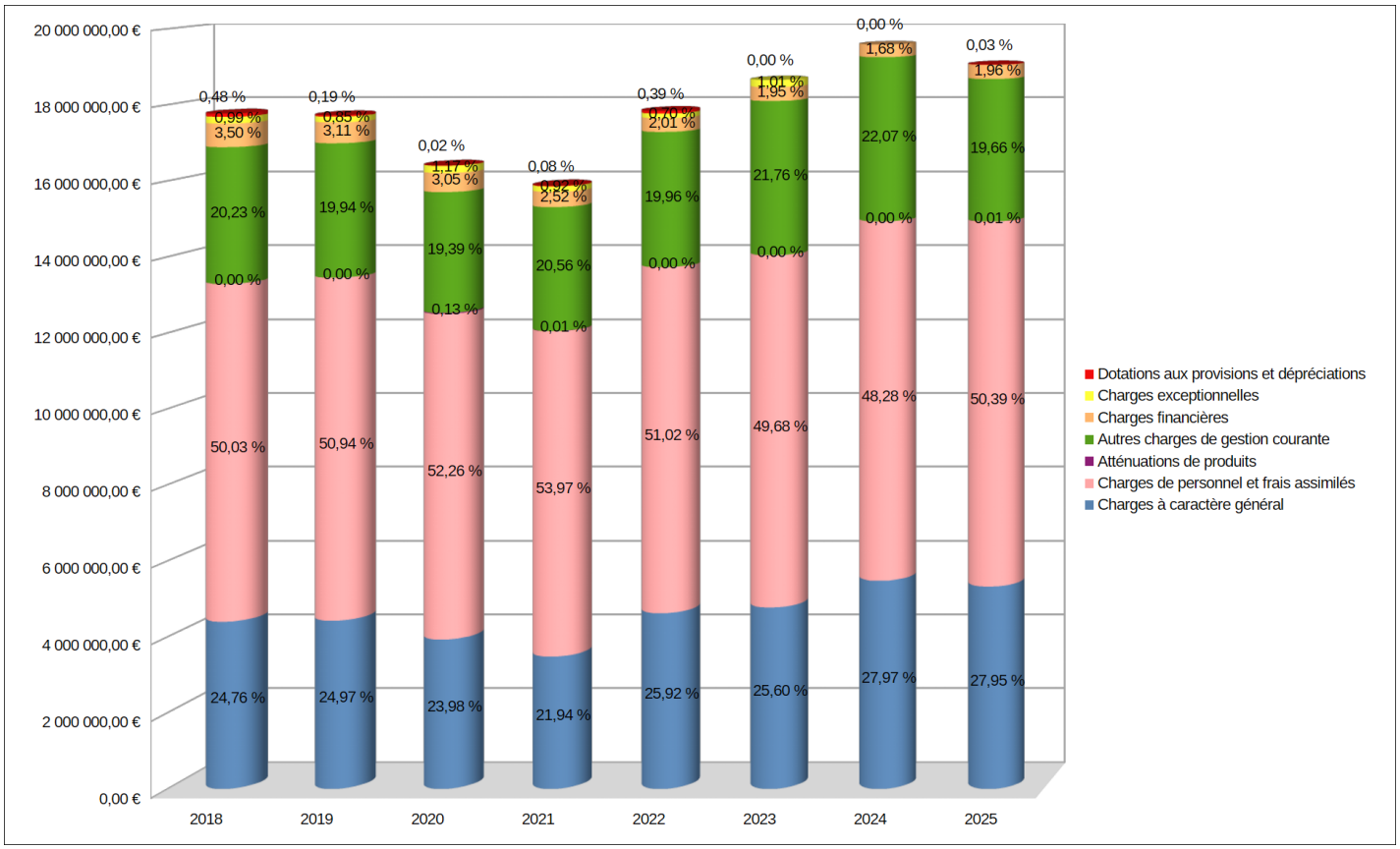
Ce chapitre contient les subventions aux associations, la subvention au CCAS ainsi que le versement des participations aux syndicats intercommunaux.

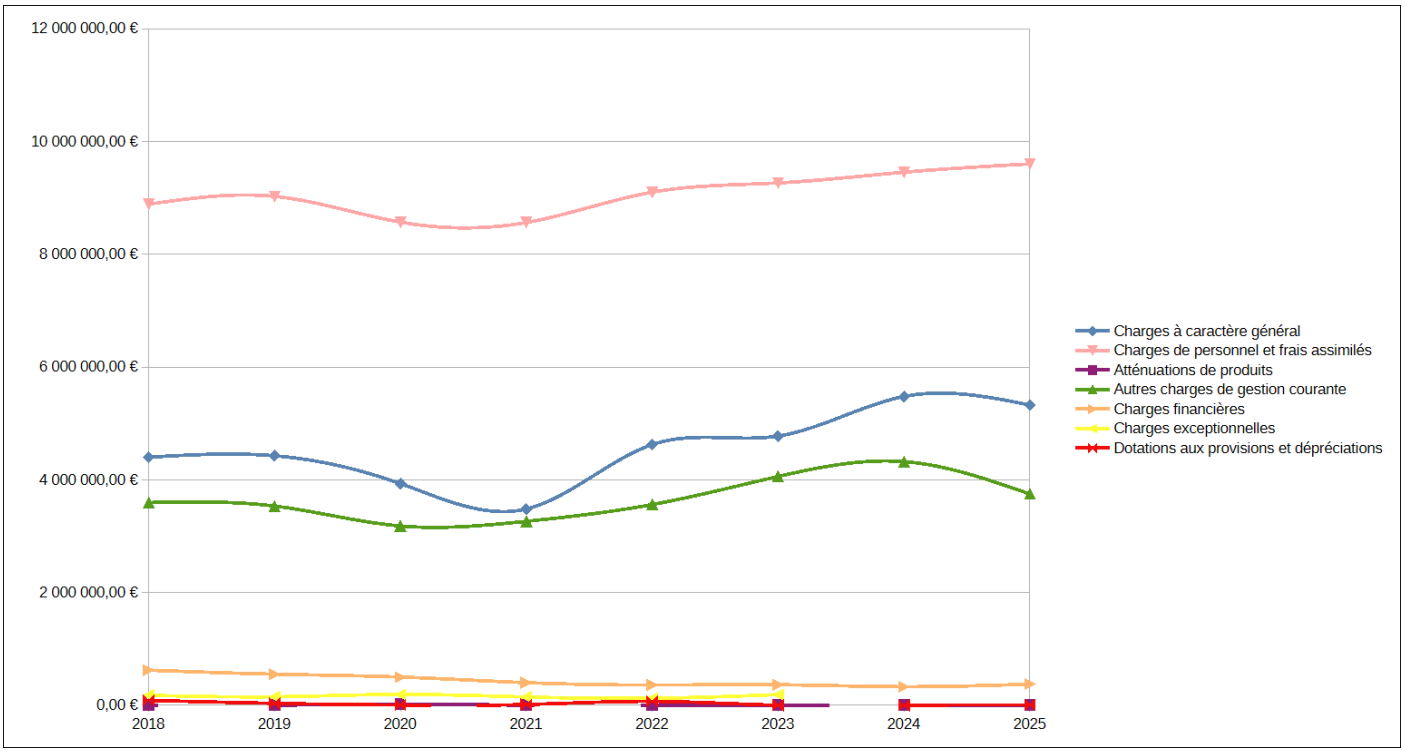
Hypothèse de hausse de l'enveloppe à ce stade (4 300 000€) comprenant notamment une augmentation de :

- la contribution de la Ville au SIVU Murs Mitoyens
- la contribution de la Ville au SIAT du Val du Riot
- la contribution de la Ville au SDIS
- la subvention versée au CCAS.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Evolution des dépenses de fonctionnement





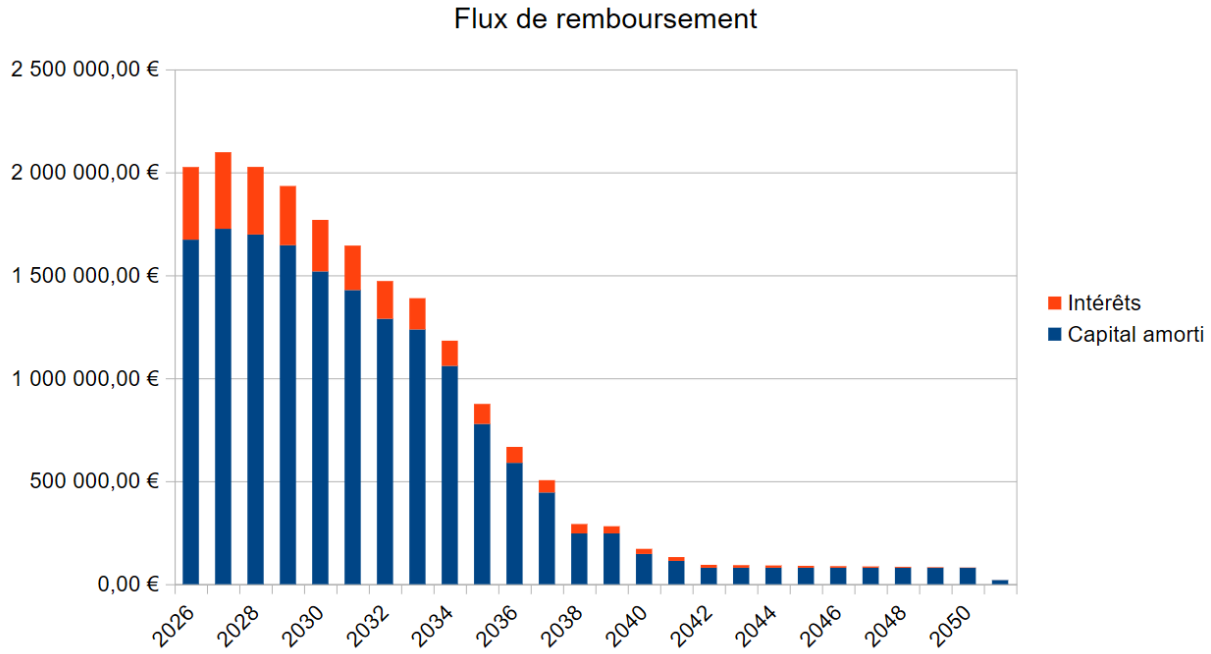
Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

DETTE COMMUNALE

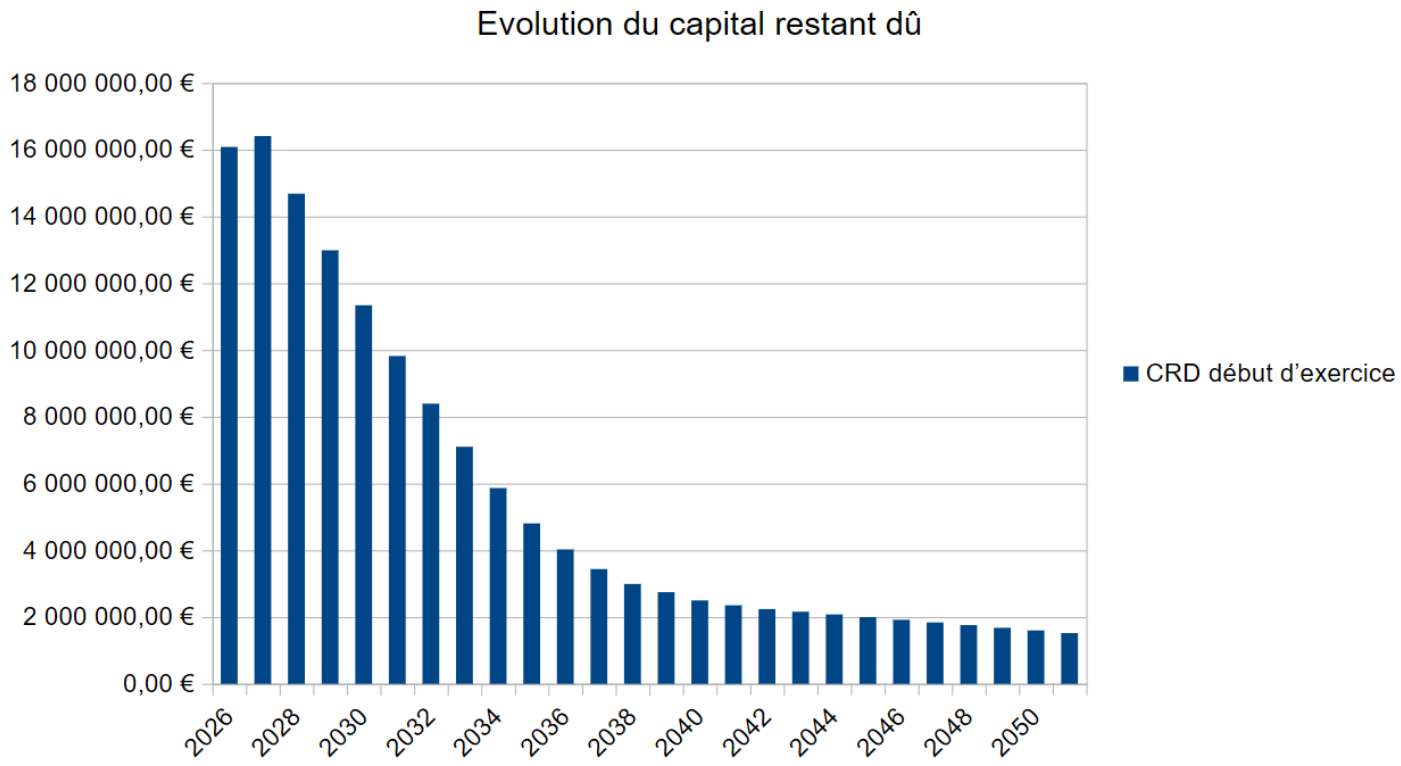
Graphiques clés par exercice annuel du 01/01/25 au 31/12/2040

Tableau du Profil d'Extinction de la Dette par exercice annuel du 01/01/2026 au 31/12/2051 avec emprunt 2.000.000 € à 3,41 %

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2026	16 084 850,87 €	1 673 184,44 €	352 670,14 €	2 025 854,58 €	16 411 666,43 €
2027	16 411 666,43 €	1 725 984,71 €	371 959,15 €	1 998 115,53 €	14 685 681,72 €
2028	14 685 681,72 €	1 698 177,39 €	328 413,95 €	1 931 309,68 €	12 987 504,33 €
2029	12 987 504,33 €	1 646 187,88 €	287 706,03 €	1 843 158,91 €	11 341 316,45 €
2030	11 341 316,45 €	1 519 070,89 €	250 171,43 €	1 683 053,99 €	9 822 245,56 €
2031	9 822 245,56 €	1 428 677,79 €	215 763,91 €	1 562 800,04 €	8 393 567,77 €
2032	8 393 567,77 €	1 289 098,11 €	183 228,99 €	1 395 232,10 €	7 104 469,66 €
2033	7 104 469,66 €	1 237 332,88 €	151 600,23 €	1 316 384,78 €	5 867 136,78 €
2034	5 867 136,78 €	1 060 215,77 €	122 547,12 €	1 114 761,23 €	4 806 921,01 €
2035	4 806 921,01 €	778 445,97 €	97 153,44 €	812 144,41 €	4 028 475,04 €
2036	4 028 475,04 €	589 595,83 €	77 222,52 €	607 910,02 €	3 438 879,21 €
2037	3 438 879,21 €	445 545,67 €	59 695,08 €	450 879,09 €	2 993 333,54 €
2038	2 993 333,54 €	246 666,65 €	45 722,83 €	242 574,48 €	2 746 666,89 €
2039	2 746 666,89 €	246 666,65 €	34 897,10 €	236 295,42 €	2 500 000,24 €
2040	2 500 000,24 €	146 666,86 €	24 954,92 €	130 900,12 €	2 353 333,38 €
2041	2 353 333,38 €	113 333,53 €	18 524,54 €	95 682,87 €	2 239 999,85 €
2042	2 239 999,85 €	80 000,00 €	14 094,72 €	94 094,72 €	2 159 999,85 €
2043	2 159 999,85 €	80 000,00 €	12 506,59 €	92 506,59 €	2 079 999,85 €
2044	2 079 999,85 €	80 000,00 €	10 918,44 €	90 918,44 €	1 999 999,85 €
2045	1 999 999,85 €	80 000,00 €	9 330,32 €	89 330,32 €	1 919 999,85 €
2046	1 919 999,85 €	80 000,00 €	7 742,17 €	87 742,17 €	1 839 999,85 €
2047	1 839 999,85 €	80 000,00 €	6 154,04 €	86 154,04 €	1 759 999,85 €
2048	1 759 999,85 €	80 000,00 €	4 565,89 €	84 565,89 €	1 679 999,85 €
2049	1 679 999,85 €	80 000,00 €	2 977,76 €	82 977,76 €	1 599 999,85 €
2050	1 599 999,85 €	80 000,00 €	1 389,62 €	81 389,62 €	1 519 999,85 €
2051	1 519 999,85 €	20 000,00 €	99,26 €	20 099,26 €	1 499 999,85 €
		16 584 851,02 €	2 692 010,19 €	18 256 836,06 €	



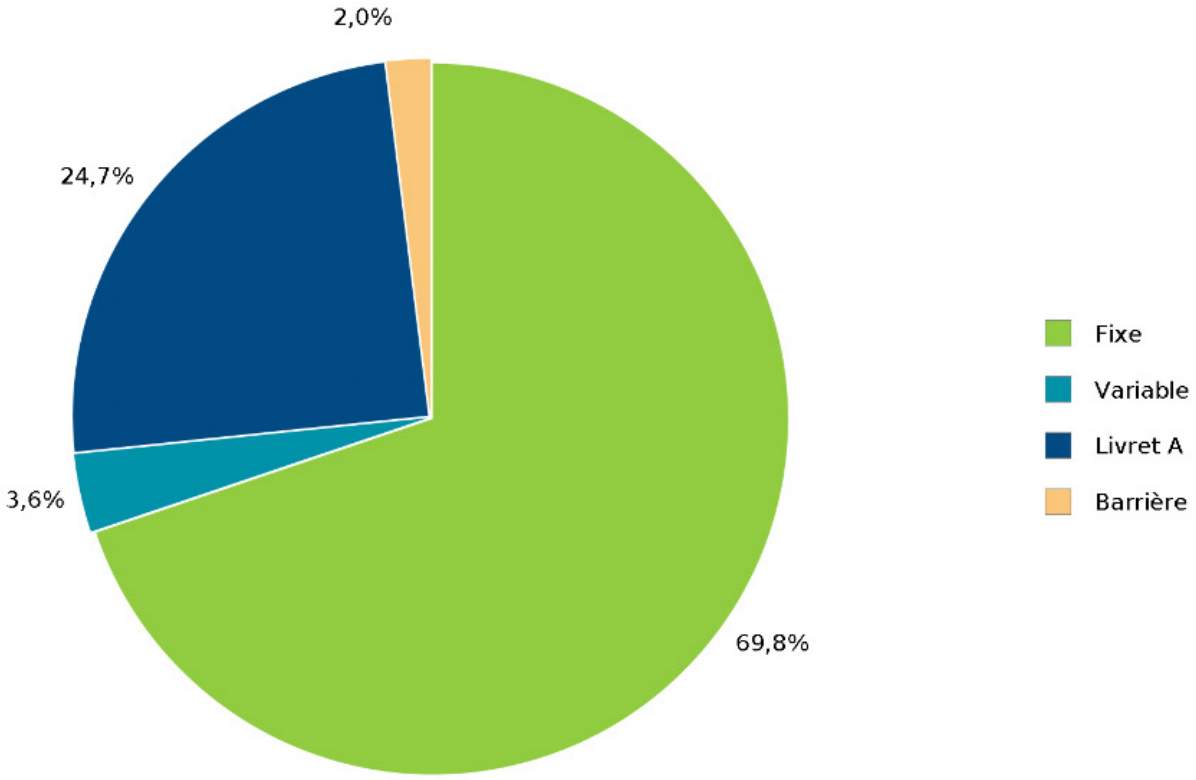
Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	11 045 820.67 €	69,82 %	2,12 %
Variable	561 970.88 €	3,55 %	2,72 %
Livret A	3 899 930.22 €	24,65 %	2,27 %
Barrière	312 873.77 €	1,98 %	4,63 %
Ensemble des risques	**15 820 595.54 €**	**100,00 %**	**2,23 %**

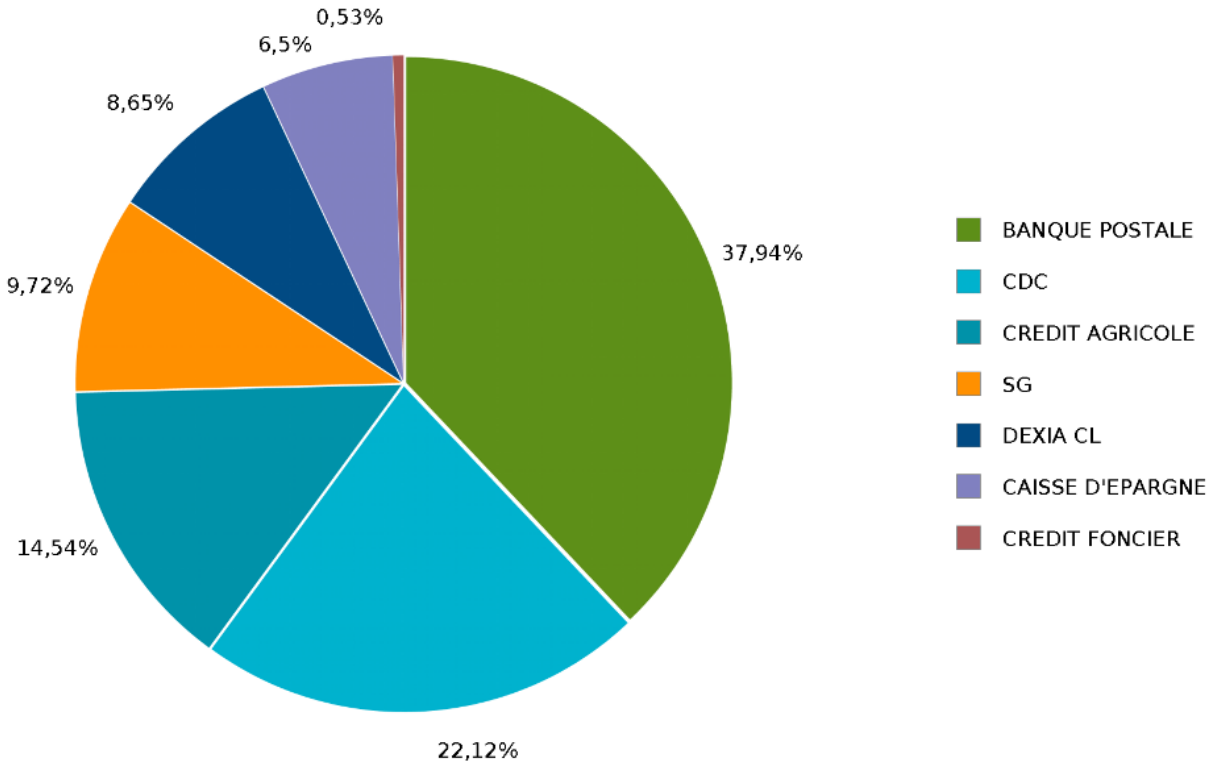


Source Finance Active

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
BANQUE POSTALE	6 002 499.89 €	37,94 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 499 930.22 €	22,12 %	
CREDIT AGRICOLE	2 301 052.43 €	14,54 %	
SOCIETE GENERALE	1 537 015.42 €	9,72 %	
DEXIA CL	1 368 277.03 €	8,65 %	
CAISSE D'EPARGNE	1 028 487.05 €	6,50 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	83 333.50 €	0,53 %	
Ensemble des prêteurs	**15 820 595.54 €**	**100,00 %**	**-**

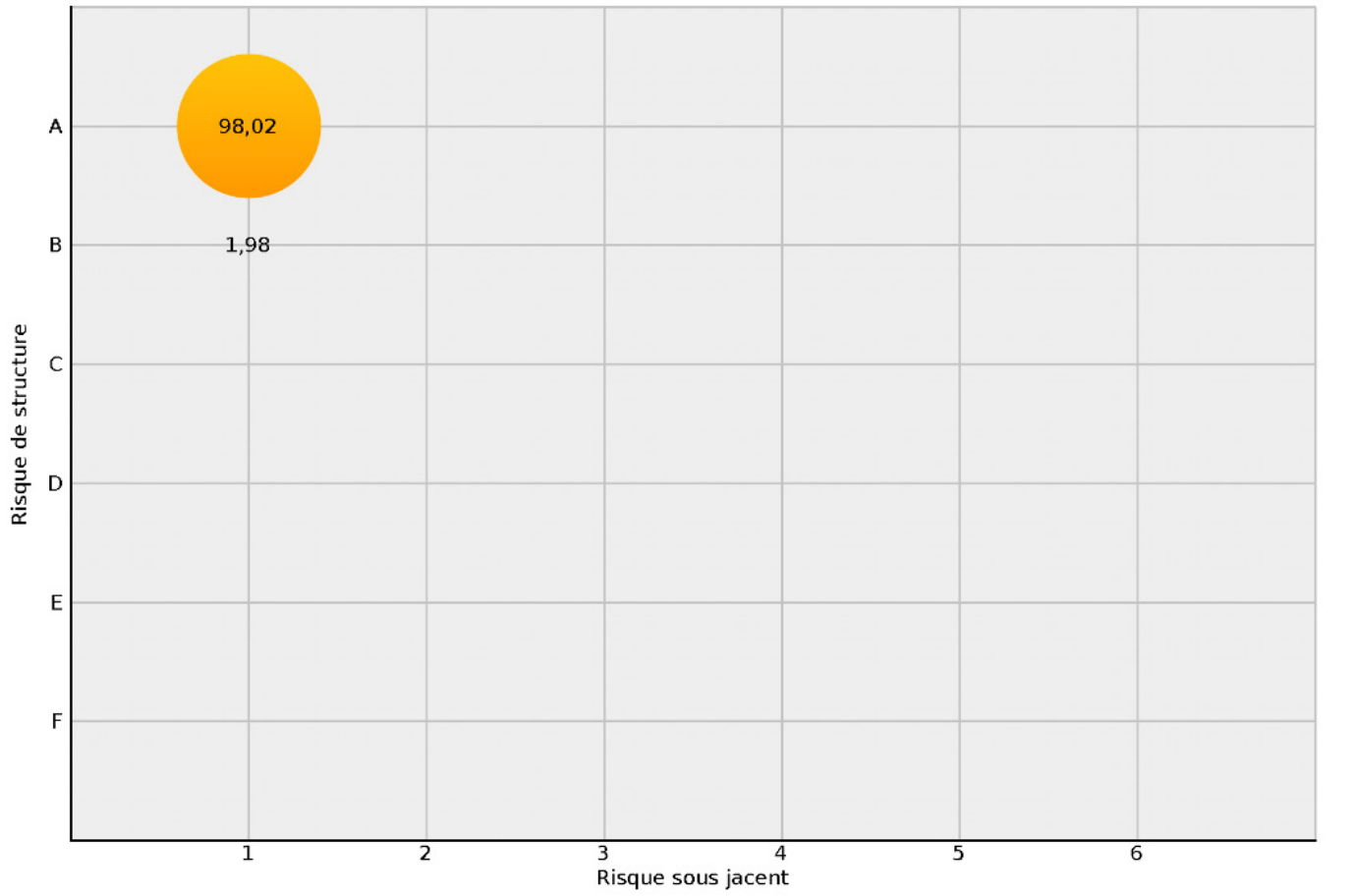


Source Finance Active

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible *Taille de la bulle = % du CRD*

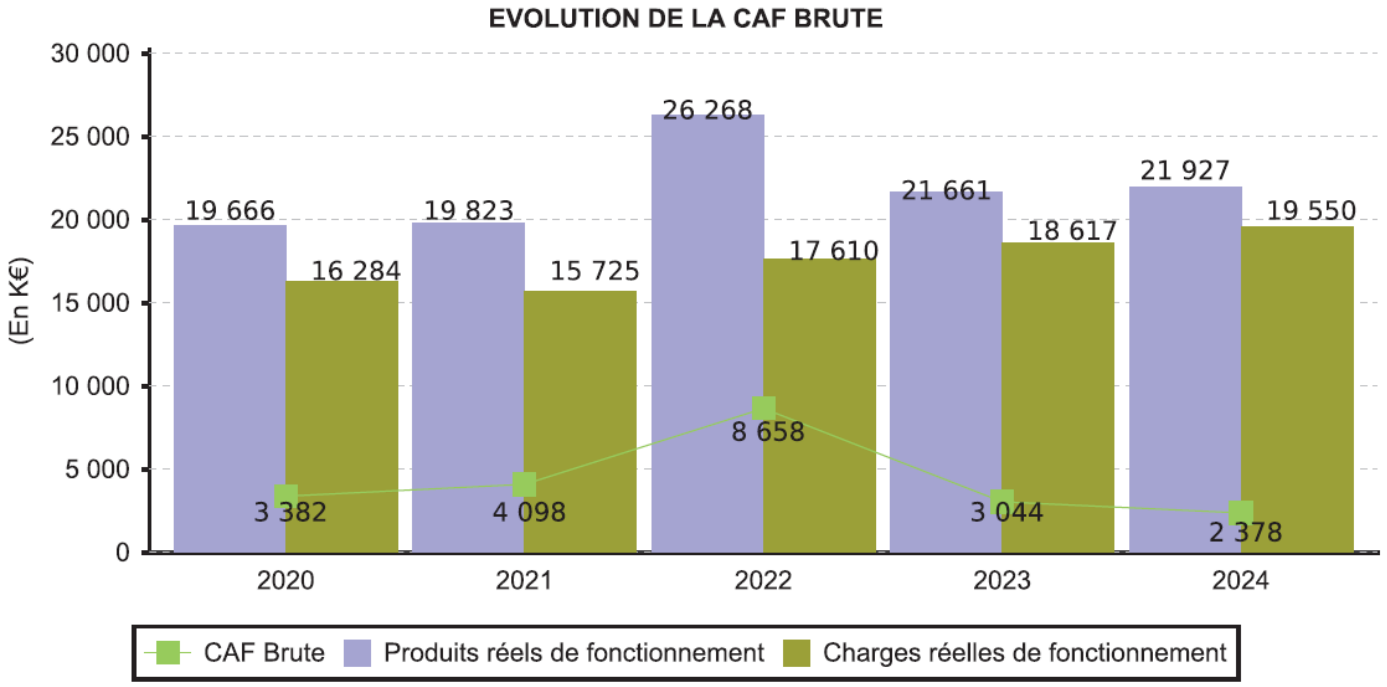


Risque élevé

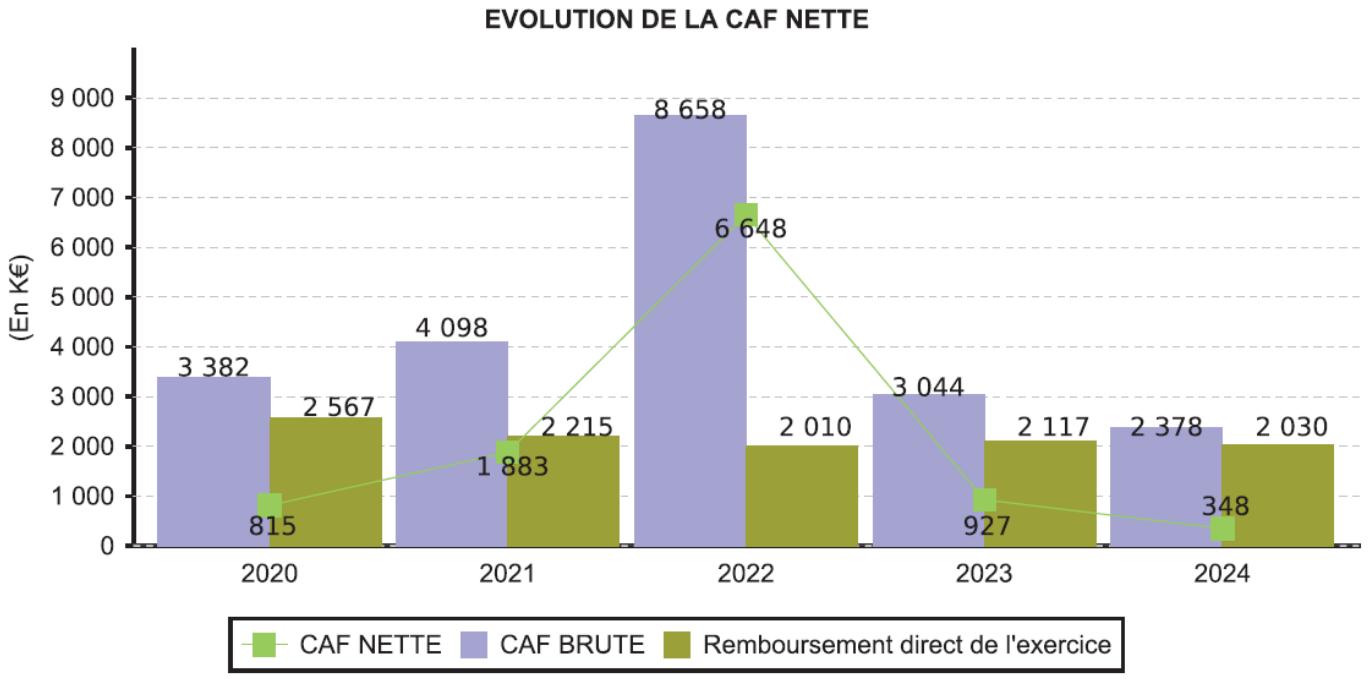
Source Finance Active

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

CAF brute



CAF nette



Source DGFIP

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

2026 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

V - INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

V. INVESTISSEMENT

Dépenses

L'investissement communal sera constitué d'une enveloppe consacrée aux dépenses d'investissement récurrentes du chapitre 21 hors opérations d'environ 1 700 000 € : achat de matériel pour les services et les équipements communaux (écoles, autres bâtiments, voirie, études...) ainsi que les dépenses du chapitre 23 hors opération pour une enveloppe estimée à ce stade à 1,3 millions d'euros.
Les autres crédits d'investissement viendront alimenter les dépenses pour les grands projets décidés par la commune et repris pour certains au programme pluriannuel d'investissement comme suit :

	2026	2027	2028
Restructuration complexe sportif Sandras en plaine de jeux et construction d'un terrain de paddel, baskets et abords	1 538 400,00 €		
Extension du Nouveau Cimetière	200 000,00 €	598 000,00 €	266 000,00 €
Mise en sécurité de la Basilique Sainte Maxellende	800 000,00 €		
Travaux d'accessibilité dans le cadre de l'AD'AP	215 242,00 €	105 000,00 €	
Système de Vidéoprotection	151 000,00 €	442 000,00 €	
Attractivité Centre-ville **Aménagement de carrefours :** **- Rue du Maréchal Leclerc / abords espace santé** **- Rues du Maréchal Leclerc / République** **- Amélioration parking Centre-ville**	260 800,00 €	557 000,00 €	
Extensions salons funéraires		384 000,00 €	
Réhabilitation Ecole Condorcet	2 505 000,00 €	735 000,00 €	
Création Jardins Familiaux		735 072,00 €	
	5 670 442,00 €	**3 556 072,00 €**	**266 000,00 €**

Recettes

Le financement des investissements sera assuré par :

- les ressources propres : virement de la section de fonctionnement, FCTVA
- l'emprunt : A l'instar de 2025, un emprunt maximal de 2 millions d'euros. Pour mémoire, pas d'emprunt en 2022 ni en 2023.
- les subventions : de l'État (DETR + DSIL), de la Région, du Département, de l'Europe et des prescripteurs obligés. (CEE)
- la taxe d'aménagement. Cette taxe s'applique à toutes les opérations soumises à autorisations d'urbanisme (construction, extension) et les communes en perçoivent une partie.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

VI - RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

VI. RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT D'INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Actrices premières du service public de proximité, les collectivités territoriales et en particulier les communes disposent de champs de compétences et d'intervention très larges. A ce titre, les communes doivent s'appuyer sur des ressources humaines très diversifiées avec de nombreux corps de métiers représentés.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Caudry met un point d'honneur à maintenir des effectifs cohérents au sein des différents services municipaux pour assurer de façon autonome un large champs d'interventions. Si cette ligne managériale reste une priorité, il est à noter que les arbitrages doivent se faire de plus en plus en fonction des contraintes budgétaires. En effet, cette année encore et ce durant quatre ans, le budget des charges de personnel sera fortement impacté par les mesures d'augmentation de la part patronale de la CNRACL qui était à un taux de 34,65 % et qui passe en 2026 à 37,65 %.

La diversité des Ressources Humaines

Le large spectre des domaines d'intervention, l'existence de nombreux équipements, l'importance du patrimoine bâti et naturel, le rôle de ville-centre du bassin de vie du Grand Caudrésis sont pour beaucoup dans la diversification et le dimensionnement des services municipaux. En effet, la grande majorité des filières de la Fonction Publique Territoriale sont représentées au sein du personnel municipal.

Notre personnel titulaire et CDI au 1er janvier 2026 relève actuellement des filières :

Filière	Nombre d'agents
Administrative	34
Technique	110
Culturelle (musée, bibliothèque, école de musique)	18
Sanitaire et sociale (ATSEM)	7
Animation	1
Sportive	1
Police municipale	7

S'agissant de l'évolution des effectifs, une baisse de 10 agents titulaires est à constater entre 2020 et 2025.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs	188	179	184	182	183	178

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Au 1er janvier 2026, le recours aux agents contractuels constaté est au nombre de 22.

La majorité des recrutements contractuels de 2025 correspond à des remplacements ponctuels d'agents statutaires en arrêt de maladie. Des contrats de projets correspondant à des missions spécifiques et ponctuelles complètent ce type de recrutements. Au cours de l'année 2025, la collectivité a eu recours à plusieurs contrats saisonniers et contrats d'accroissement temporaire d'activité notamment pour renforcer des équipes aux ateliers techniques municipaux et de la Police Municipale sur les missions d'ASVP.

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau retraçant l'évolution des effectifs de différentes catégories de personnel :

ÉVOLUTION DES PERSONNELS HORS CONTRATS AIDES 2020 – 2025						
	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
EFFECTIFS TITULAIRES	**188**	**179**	**184**	**182**	**183**	**178**
CATEGORIE A	9	8	10	11	9	10
CATEGORIE B	16	20	21	20	20	18
CATEGORIE C	163	151	152	151	154	150
RECRUTEMENTS TITULAIRES	**3**	**5**	**11**	**3**	**12**	**6**
CATEGORIE A	-	-	-	1	0	0
CATEGORIE B	-	-	3		0	0
CATEGORIE C	3	6	8	0	12	6
DÉPARTS EN RETRAITE + DISPONIBILITES + DÉMISSIONS + DECES	**6**	**14**	**6**	**5**	**11**	**11**
EFFECTIFS CONTRACTUELS	**17**	**21**	**16**	**20**	**21**	**22**
EFFECTIFS APPRENTIS	**7**	**6**	**2**	**2**	**3**	**2**

CONTRATS AIDES						
	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
EFFECTIFS CUI-PEC et Adultes relais	2	10	0	4	3	1

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Le recours aux contrats aidés est fonction des politiques publiques et des financements mis à disposition notamment par la Mission Locale qui est notre partenaire majeur. Au 1er janvier 2026, la collectivité ne dispose plus que d'un adulte relais.

La répartition du personnel est à l'image de ce qui est constaté au niveau national dans la fonction publique territoriale, composée massivement d'agents d'exécution de catégorie C – 150 sur un effectif de 178 en 2025, soit 84,27 %.

D'un point de vue général, l'évolution des effectifs à l'horizon 2026, devrait s'appuyer sur :

* la prise en compte des besoins précis à satisfaire, du fonctionnement qui tend à se dématérialiser presque totalement dans l'administration, du volume d'activité des services, de l'évolution des fiches de poste pour déterminer les besoins en personnel,

* les actions de formation pour renforcer les qualifications professionnelles, pour répondre aux exigences de service public et permettre de faire évoluer un grand nombre d'agents vers la plurivalence notamment au niveau exécution.

Il est à noter que, compte tenu des contraintes budgétaires, la marge de manœuvre en termes de masse salariale est moindre. Pour cette raison, les départs en retraite ne peuvent plus être systématiquement remplacés poste pour poste. Le calibrage des effectifs dans les services se fait avec une étude des besoins.

• **S'agissant de l'évolution de la masse salariale,** vous trouverez également, ci-dessous, un tableau indiquant les montants de la masse salariale sur la période 2015-2025.

	Crédits ouverts (BP + BS) (Euros)	Réalisé (CA) (Euros)	Evolution
2015	9 368 793,74	9 271 114,97	- 2,88%
2016	9 098 700,00	8 833 450,17	- 4,72%
2017	9 214 582,00	9 120 541,19	3,25%
2018	9 189 005,00	8 888 859,79	- 2,54%
2019	9 089 000,00	8 832 791,28	- 0,63 %
2020	8 812 000,00	8 570 033,93	- 2,97 %
2021	9 100 000,00	8 563 259,19	-0,08 %
2022	9 200 000,00	9 101 735,64	+ 6,29 %
2023	9 500 000,00	9 288 729,01	+ 2,06 %
2024	9 500 000,00	9 454 469,24	+ 1,79 %
2025	9 750 000,00	9 603 472,89	+ 1,58 %

** provisoire estimé*

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Entre 2024 et 2025, l'augmentation de la masse salariale s'élève à 1,58 %.

Cette augmentation constatée entre 2024 et 2025 est en partie à attribuer à l'évolution structurelle de la carrière des agents avec des promotions internes, avancements de grade et avancements d'échelons. Cependant, les augmentations marquées et régulières des charges patronales constituent désormais une charge structurelle incompressible pour les collectivités.

• **S'agissant des rémunérations** (traitements, régime indemnitaire, avantage collectif prime de novembre, astreintes et heures supplémentaires), vous trouverez ci-dessous un tableau retraçant leur évolution de 2021 à 2025.

RÉMUNÉRATION (€)	2021	2022	2023	2024	2025
TITULAIRES					
TRAITEMENT	3 717 341,43	3 899 508,15	4 089 693,81	4 067 693,01	4 222 933,24
NBI, SFT	70 702,11	74 208,64	72 186,05	68 482,50	67 905,20
REGIME INDEMNITAIRE	853 777,65	916 287,76	936 925,22	942 258,23	962 615,15
NON TITULAIRES					
CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS	318 273,25	451 000,94	421 877,42	401 543,70	132 021,91
CONTRATS DE PROJET					65 753,74
APPRENTIS					28 528,45
CONTRATS DE REMPLACEMENT					166 688,17
CONTRATS SAISONNIERS ET D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE					115 896,92
CONTRATS AIDES	106 377,64	143 111,65	18 857,76	50 638, 63	37 461,00
HEURES SUPPLÉMENTAIRES	185 368,19	224 192,36	219 607,07	217 930,39	222 983,77
ASTREINTES	71 083,46	71 995,25	72 059,99	67 327,87	74 665,31
PRIME ANNUELLE	300 029,74	329 721,84	343 526,99	351 549,13	345 474,00
CHARGES PATRONALES	2 217 165,75	2 357 611,75	2 412 825,78	2 468 743,09	2 596 230,98

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Organisation du temps de travail

Depuis le 1er janvier 2022, l'organisation du temps de travail des agents de la collectivité territoriale est régie par le protocole de temps de travail entré en application à cette même date pour se conformer à la loi du 6 Août 2019 de transformation de la fonction publique.

A ce titre, les agents de la collectivité sur emplois permanents sont désormais assujettis à un système de jours de réduction de temps de travail avec une quotité hebdomadaire de 37H30 contre 35H00 jusqu'alors. Transposée à l'échelle des effectifs, cette réforme a engendré la reconstitution d'un volume global annuel de plus de 18 000 heures disponibles, correspondant à 11 ETP cumulés sur l'ensemble des services.

Observations :

* La hausse des versements aux agents contractuels est liée au recours à ces contrats afin d'assurer les travaux d'espaces verts et le recours aux contrats saisonniers qui avait été interrompu en période de crise sanitaire.

* Le coût des heures supplémentaires est maîtrisé mais l'effort devra être poursuivi au cours de l'année 2026.

* Il est à noter que les dépenses sur les gros pôles de rémunération des emplois permanents sont maîtrisées. L'effet structurel d'évolution des effectifs permet de stabiliser les dépenses de traitement des agents. Progressivement, les agents en fin de carrière qui sont nombreux au sein de la collectivité partent et sont remplacés par des agents plus jeunes dans la carrière ce qui est visible notamment sur les traitements et régimes indemnitaires. Cependant, il est à noter que les revalorisations successives du SMIC ont entraîné une augmentation incompressible de la masse salariale tout en tassant les grilles indiciaires ce qui de facto entraîne un ralentissement de l'évolution de la rémunération des agents.

* La collectivité a également financé en 2025 la création de deux postes d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Avantages sociaux :

Au titre des avantages sociaux les agents bénéficient :

*** d'avantages en nature :**

- des bons de vêtements et chaussures pour les personnels n'étant pas équipés de vêtements de travail
- mise à disposition d'un logement

*** de participations financières :**

- la participation employeur sur le contrat prévoyance pour un montant de 23 119,74 €
- accès au service Plurélya financé par la collectivité à hauteur de 58 392 €.
- la participation employeur aux mutuelles de santé labellisées

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE

Répartition femmes – hommes :

En 2025, l'effectif était composé de 44,38 % de femmes et 55,62 % d'hommes.

	Hommes	Femmes	Ensemble
A	3	7	10
B	11	7	18
C	85	65	150
Total	**99**	**79**	**178**

** les données d'effectifs tiennent compte des agents dont le traitement est supporté par les budgets Pompes Funèbres et Cinéma*

MESURES 2026 :

Si, toutes choses égales par ailleurs, la masse salariale est maîtrisée voir tend à baisser du fait de l'évolution structurelle des effectifs et organisationnelle en termes de besoins, l'impact le plus important depuis quelques années sur le chapitre 012 est la conséquence des mesures nationales successives. Depuis deux ans, des mesures importantes ont été prises en matière de pouvoir d'achat des agents publics qui entraînent une augmentation incompressible de la masse salariale.

Une augmentation sans précédent de la part patronale du taux de cotisation pour la CNRACL a été décrétée pour l'année 2025 et les trois années suivantes. En 2024, la part patronale de ces cotisations était à un taux de 31,65 %, elle est passée à 34,65 % et passe à 37,65 % en 2026. La mesure prévoit une augmentation de 3 points de pourcentage pendant quatre années consécutives. Pour l'année 2026, cela entraîne un passage de 34,65 % à 37,65 % soit un coût supplémentaire estimé de 127 344 €. Des augmentations annuelles du même ordre de grandeur seront à prévoir tous les ans jusqu'en 2028.

Dans une moindre mesure mais de façon néanmoins significative, il est à noter que l'augmentation du SMIC du 1er janvier 2026 aura un impact financier d'environ 9 000 €.

Ainsi, à effectifs constants, la masse salariale augmentera structurellement de 136 344 €.

Si l'objectif pour 2026 est une maîtrise des effectifs pour éviter une augmentation exponentielle de la masse salariale, il convient de préciser que des moyens humains supplémentaires seront mobilisés pour l'entretien des espaces verts et de la voirie. Cela passera par le recrutement de contrats d'accroissement temporaire d'activité.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL090426_Q1**
Objet :	**Rapport d?Orientations Budgétaires 2026**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	995 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB_290426_Q1.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	612.1 Ko
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : Annexe_Q1.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20260409-DEL090426_Q1-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	6.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 avril 2026 à 14h38min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 avril 2026 à 14h38min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 avril 2026 à 14h38min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 avril 2026 à 14h38min41s	Reçu par le MI le 2026-04-13